

COMMISSION VOIRIE

Notes suite à la réunion du 17 Octobre 2023

Présents : P Tiphagne, Portail G , Callais S (association) Delalandre J, Thierry D, Mallet JP, Duthil A, Martin F , Penna W ,Deshayes A, Vatey j Rouquette S .

Excusés : Portail N, Boquet D.

1. Secteur carrefour Rue G. le Conquérant , Rue A. Callais, place MdG

Aménagement du rond-point végétalisé et réfection de la chaussée en pavés, superficie à l'identique de la zone déjà aménagée .

Prévoir une alimentation électrique du rond-point à l'identique de l'aménagement réalisé à l'entrée du village.

Réflexion d'amélioration de l'éclairage de la place MdG par l'apport d'un ou 2 mats supplémentaires EP en bordure de la rue Guillaume le Conquérant, dans la haie, côté place.

Prévoir 2-3 stationnements face à l'air des jeux de la place MdG.

De manière générale, insérer un maximum de places de stationnement sur la rue A. Callais entre la place MdG et le parking PL, en pavés joints enherbés, quitte à retirer quelques espaces végétalisés en bord de route (compensés par la présence de stationnements « perméables »).

Possibilité de quai pour bus rue A. Callais, en face de la place MdG (côté habitations).

Supprimer le point électrique prévu pour une éventuelle installation de panneau lumineux.

Insérer des arbres dans la haie en bas de la place MdG et dans la haie du parking en contre-bas, pour apporter de l'ombre l'été.

Zone 30 du parking PL jusqu'à la médiathèque.

2.Secteur parking PL

Utilité d'un EP supplémentaire pour éclairer la zone de bacs à déchets.

Stockage des déchets semi-enterrés ou pas en ayant à l'esprit un aménagement de la zone en observant une discrétion visuelle.

Placement du composteur côté chèvrière (actuellement).

Places VL non matérialisées sur le terre-plein central.

Déplacement d'une zone de pique-nique près des camping-cars .

Maintien de la zone réservée pour le tourisme équestre.

Ajouter des arceaux pour vélos près du box à vélos.

Rue G. Quesne - voie cyclable (projet seine a vélo).

3. Tronçon Parking PL jusqu'au Bac

Stationnement des riverains traité au cas par cas largeur du trottoir inférieur a 1m50, côté habitations, afin d'améliorer les stationnement.

Utilité des noues face aux places de parkings riverains, ne pas négliger cette problématique, ou prévoir un fil d'eau emmenant celle-ci à une noue.

Type de revêtement en dur pour l'allée piétonne (béton désactivé ou résine) avec bordure franchissable.

Allongement de la file d'attente du bac non retenu, la situation actuelle à conserver, de même pour l'îlot de la zone d'attente.

Réfléchir à une solution de « grilles » ou autre matériaux en remplacement de la chaussée actuelle pour la zone d'attente du bac, afin de ne pas buser cette partie.

Rétrécissement de chaussée à minima de 3m70 (engin agricole).

Parking privé de l'auberge accès sans dénivelé.

Un platelage bois près du bac n'est pas nécessaire du côté où il n'y a pas de piétons.

Aménager un passage piéton face à l'auberge vers le bac ou un aspect visuel au sol à définir.

